

LETTRES DE CRÉDIT ET FRAIS AFFÉRENTS AUX RÉGIMES RETRAITES
 POUR L'EXERCICE DE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2014

No ligne	Date d'émission originale/ remboursement	Période couverte	Valeur (M \$)	
1	Cadres	2010-09-24	janvier à septembre 2010	0,6
2	Syndiqués	2010-09-24	janvier à septembre 2010	2,4
3	Total 2010			3,0
4	Cadres	2010-09-24	octobre à décembre 2010	0,7
5	Syndiqués	2010-09-24	octobre à décembre 2010	1,5
6	Cadres	2011-09-28	janvier à septembre 2011	2,5
7	Syndiqués	2011-09-28	janvier à septembre 2011	4,4
8	Total 2011			9,1
9	Cadres	2011-09-28	octobre à décembre 2011	1,3
10	Syndiqués	2011-09-28	octobre à décembre 2011	2,5
11	Cadres	2012-10-03	janvier à septembre 2012	3,8
12	Syndiqués	2012-10-03	janvier à septembre 2012	4,1
13	Total 2012			11,7
14	Cadres	2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,0)
15	Syndiqués	2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,5)
16	Total 2013			(2,5)
17	Cadres ⁽¹⁾	2014-09-30	octobre 2013 à septembre 2014	(1,0)
18	Syndiqués ⁽¹⁾	2014-09-30	octobre 2013 à septembre 2014	(1,5)
19	Total 2014			(2,5)
20	Total			18,8

⁽¹⁾ Il est à noter qu'à la suite de la mise à jour du rapport actuariel des régimes de retraite de Gaz Métro, un remboursement des lettres de crédit de 2,5 M\$ a été réalisé pour l'exercice 2014. Gaz Métro a eu recours à des lettres de crédit totalisant 18,8 M\$ à la fin de l'exercice 2014. Les montants présentés ci-dessus indiquent les additions (réductions) annuelles ainsi que les dates auxquelles les lettres de crédit ont été prises ou remboursées.

Les frais d'utilisation des lettres de crédit reliés aux régimes de retraite pour les cadres et syndiqués sont nuls en 2010, de 15 k\$ en 2011, de 85 k\$ en 2012, de 228 k\$ en 2013 et de 221 k\$ en 2014.